

Le marché des vidéos amateurs

Médias La BBC a acheté plusieurs images de l'assaut à Saint-Denis.

Rémunérer une source d'information pour obtenir des images ou des témoignages est – en principe – interdit par la déontologie journalistique. Toutefois la pratique existe comme l'a constaté "Le petit journal" de Canal+ dans son édition de mercredi soir.

Le contrechamp réalisé par le journaliste Hugo Clément montre notamment des riverains vendre des vidéos de l'assaut lancé à Saint-Denis à une journaliste de la BBC. "Attends! Filme pas, sinon tu payes hein!", indique l'un des négociants à Hugo Clément. "300 euros la vidéo!", reprend-il. "400 euros", renchérit un autre. Après tout, "il a risqué sa vie lui aussi".

Dans les pays anglo-saxons, qui pratiquent une forme plus offensive de journalisme, "il est courant de rémunérer des réseaux d'informateurs", remarque André Linard, secrétaire général du Conseil de déontologie journalistique (CDJ).

Ces pratiques n'en posent pas moins question dans la mesure où elles poussent des citoyens à prendre des risques et entraînent une nouvelle forme de surenchère, très différente de celle adoptée par les médias, lors des attentats commis contre Charlier Hebdo, en janvier.

En outre, la BBC peut revendre ces images ou les partager avec d'autres médias de service

public européens à travers l'Union européenne de radio-télévision (UER). "Il ne faut pas être hypocrite, reconnaît Jean-Pierre Jacqmin, le directeur de l'info à la RTBF. Ces images pourront très bien se retrouver dans un documentaire qui sera diffusé chez nous dans cinq ou six mois."

Une déontologie évolutive

En Belgique, la pratique existe mais n'est pas aussi répandue. "Nous avons recours aux vidéos amateurs parce que chercher des images et des témoignages fait partie de notre métier, reprend Jean-Pierre Jacqmin. Mais nous ne les payons jamais [...] sauf quand la personne vient nous amener les vidéos. Alors on prend en charge les défraiements mais ça ne dépasse jamais les dizaines d'euros." Du côté de RTL-TVI, on indique que la chaîne n'a pas acheté d'images à Paris. Mais "ça peut arriver" qu'elle le fasse "après toutes les vérifications qui s'imposent bien entendu".

Jean-Pierre Jacqmin l'assure, la RTBF n'aurait jamais acheté de telles images. "Elles sont d'intérêt général mais il est aussi possible de reconstituer les événements grâce à des sources habituelles et les témoignages. Ce que nous avons fait..."

Le code de déontologie 2013 stipule en effet que "l'information ne se monnaie pas, qu'il s'agisse d'interviews, de témoignages, d'images. Aucune transaction financière n'est admise. Le journaliste ne paye pas la source. La source ne paye pas le journaliste. [...]"

Le code prévoit des excep-

tions (défraiements, consultation auprès d'experts, etc.) mais ces dernières ne couvrent pas le cas filmé par "Le petit journal" mercredi, à Paris.

"Il n'y a jamais de réponses en noir et blanc, nuance toutefois André Linard. La déontologie évolue, elle n'est pas figée." Non seulement, "il faut tenir compte du droit d'auteur" mais depuis deux ans, plusieurs précisions ont également été apportées quant à la rémunération des sources. "Elles portent notamment sur l'exclusivité, poursuit le secrétaire général. Ce qui n'est pas acceptable, c'est d'empêcher les autres médias d'accéder à cette information."

Un seul cas similaire en Belgique

Si l'on peut douter des propos formulés par le vendeur dans le reportage de Hugo Clément, il semblerait toutefois que les vidéos achetées par la BBC ont bien été négociées en vue d'obtenir une exclusivité. "Non, on m'a demandé 500 euros pour la vidéo mais j'ai dit que je l'avais déjà vendue."

En Belgique, un seul cas similaire a été signalé à l'Association des journalistes professionnels. En 2008, dans le cadre du procès en assises de M. Fourniret, RTL-TVI avait en effet conclu un accord avec une ancienne victime du violeur: la chaîne privée prenait en charge ses frais pour assister au procès en contrepartie d'une exclusivité d'intervention en direct dans les quatre journaux télévisés de la chaîne répartie sur deux jours.

Au. M. & Am. C.

Bataclan

“The show must go on”

Ex-patron. *“J’ai un espoir énorme qu’avec l’élan de solidarité en France et dans le monde il y ait une volonté humaine de faire que ce lieu ne soit pas assassiné”,* a dit dans un entretien avec l’AFP Joël Laloux, patron du Bataclan de 1976 à 2015 et qui vit désormais en Israël. *“Juste après (l’attentat), je me suis dit que moi et l’équipe actuelle on allait comme refouler cette salle, en faire un sanctuaire.”* Mais après quelques jours, Joël Laloux veut espérer que le Bataclan ressortira plus fort de l’épreuve.

“Si le président (reçoit la loi limitant l’entrée de réfugiés syriens aux Etats-Unis), il y mettrait son veto.”

LA MAISON-BLANCHE

Si le Congrès américain, à majorité républicaine, adopte jeudi une loi suspendant l’accueil de réfugiés en provenance de Syrie et d’Irak, jusqu’à ce que le FBI et les services de sécurité renforcent leurs procédures de vérification des antécédents, le président Barack Obama y mettra son veto, a indiqué la Maison-Blanche. *“Des vies [...] sont en jeu et les Etats-Unis ont un rôle crucial à jouer face à la crise des réfugiés syriens.”*